

Spécial Transports

De nouvelles lignes,
De nouveaux services :
Ça roule sur l'Agglo !

De nouvelles lignes, de nouveaux services : ça roule sur l'Agglo !



Carcassonne Agglo a confié en janvier dernier, l'exploitation des transports urbains et interurbains à la Régie des Transports Carcassonne Agglo (RTCA), (Établissement Public Industriel et Commercial) pour optimiser l'ensemble des réseaux. Une démarche qui s'inscrit dans la dynamique du Projet de Territoire MON2020, et qui répond à une forte attente des habitants : desservir l'ensemble des communes.

Aujourd'hui, les objectifs sont clairement identifiés. Ils s'articulent autour de quatre principes : optimiser le service rendu et les moyens déployés ; permettre une plus grande souplesse et réactivité en matière d'organisation ; maîtriser les coûts et répondre aux besoins des usagers.

La Régie des Transports de Carcassonne Agglo (RTCA) en quelques lignes ...

L'Agglo a choisi de confier l'exploitation des transports à la Régie des Transports de Carcassonne Agglo (Établissement Public à Caractère Industriel et Commercial). L'évolution des statuts de la régie donne plus de souplesse dans la gestion des réseaux urbains et interurbains. L'équipe a été étoffée avec le recrutement d'une chef de service en charge des dossiers financiers et un responsable du mouvement en charge de l'exploitation des différents réseaux. La régie est dirigée par un conseil d'administration et un contrat d'obligation de service la lie à Carcassonne Agglo. La mission de la régie est donc claire et passe par l'optimisation des services mis à la disposition des habitants de Carcassonne Agglo, la réduction des coûts d'exploitation, la mise en place de services toujours plus innovants et respectueux de l'environnement.

>> RÉUNIONS PUBLIQUES DANS LES COMMUNES

Des rencontres vont être organisées dans les communes, afin de présenter à tous les habitants le nouveau redéploiement des lignes (urbaines et TAD) et les modalités de fonctionnement du transport à la demande.

Les réunions à venir dans les communes :

- ▶ 23 juin : Réunion publique à 18h à Montlaur - Foyer municipal [secteur Val de Dagne]
- ▶ 28 juin : Réunion publique à 18h à Lavalette - Salle du foyer (5 bis route de Limoux) [secteur Malepère]
- ▶ 29 juin : Réunion publique à 18h à Palaja - Salle polyvalente [secteur Sud Carcassonnais]
- ▶ 30 juin : Réunion publique à Trèbes à 18h - Salle des Congrès [secteur Piémont Carcassonnais]
- ▶ 4 juillet : Réunion publique à Alzonne à 18h - Salle polyvalente [secteur Cabardès]
- ▶ 5 juillet : Réunion publique à 18h à Villegailhenc - Petit foyer municipal [secteur Nord Carcassonnais]
- ▶ 8 juillet : Réunion publique à 18h à Peyriac - Foyer municipal [secteur Minervois]



Le 1^{er} septembre 2016 : mise en place de 2 lignes principales et 10 lignes secondaires

C'est un défi de taille que l'intercommunalité va relever dès la rentrée 2016 en proposant un nouveau schéma de réseaux. L'objectif étant de mieux organiser les services, d'assurer de meilleures dessertes, et de s'adapter aux contraintes d'un territoire étalé. Pour rappel, chaque année, ce sont plus de 2 millions d'usagers transportés sur le réseau urbain et 4 500 élèves qui utilisent les lignes dédiées aux scolaires.

Au 1^{er} septembre 2016 : Le réseau interurbain comprendra 12 lignes régulières

2 lignes principales : • Carcassonne – Pépieux • Carcassonne – Pexiora
10 lignes secondaires : • Carcassonne – Arzens • Carcassonne – Conques sur Orbien • Carcassonne – Fontiès-Cabardès • Carcassonne – Villarzel-Cabardès • Carcassonne – Laure-Minervois • Carcassonne – Homps • Carcassonne – Saissac • Carcassonne – Montclar • Carcassonne – Verzeille • Carcassonne – Lagrasse. Le service sera proposé du lundi au samedi, et sera assuré pendant les vacances scolaires.

Le réseau Transport à la Demande **étendu** aux **73 communes** toute l'année

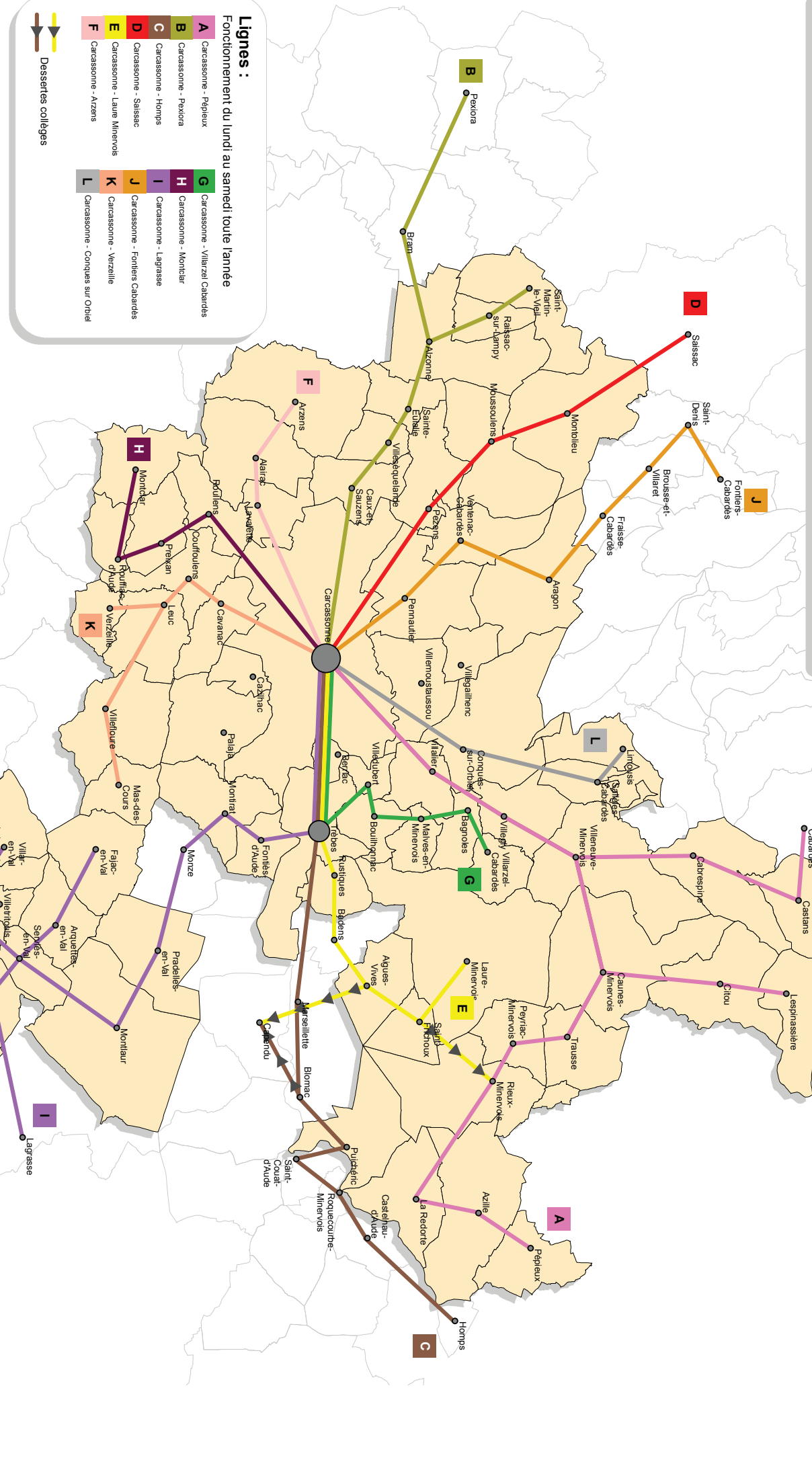
Ce service de transport à la demande sera déployé sur l'ensemble des communes de Carcassonne Agglo. Il sera proposé le mardi matin, le mercredi après-midi et le samedi toute la journée, en y ajoutant des horaires à la demande pour permettre la continuité de ce service et pour une meilleure efficacité.

UN RÉSEAU SCOLAIRE EN PLEINE PROGRESSION

Aujourd'hui, composé de lignes exclusivement réservées aux abonnés scolaires, ce réseau va être rendu plus performant.

Les améliorations consistent en une réduction du nombre de services spéciaux scolaires, destinés aux enfants du second degré, au profit des lignes régulières. Les lignes scolaires concernées :

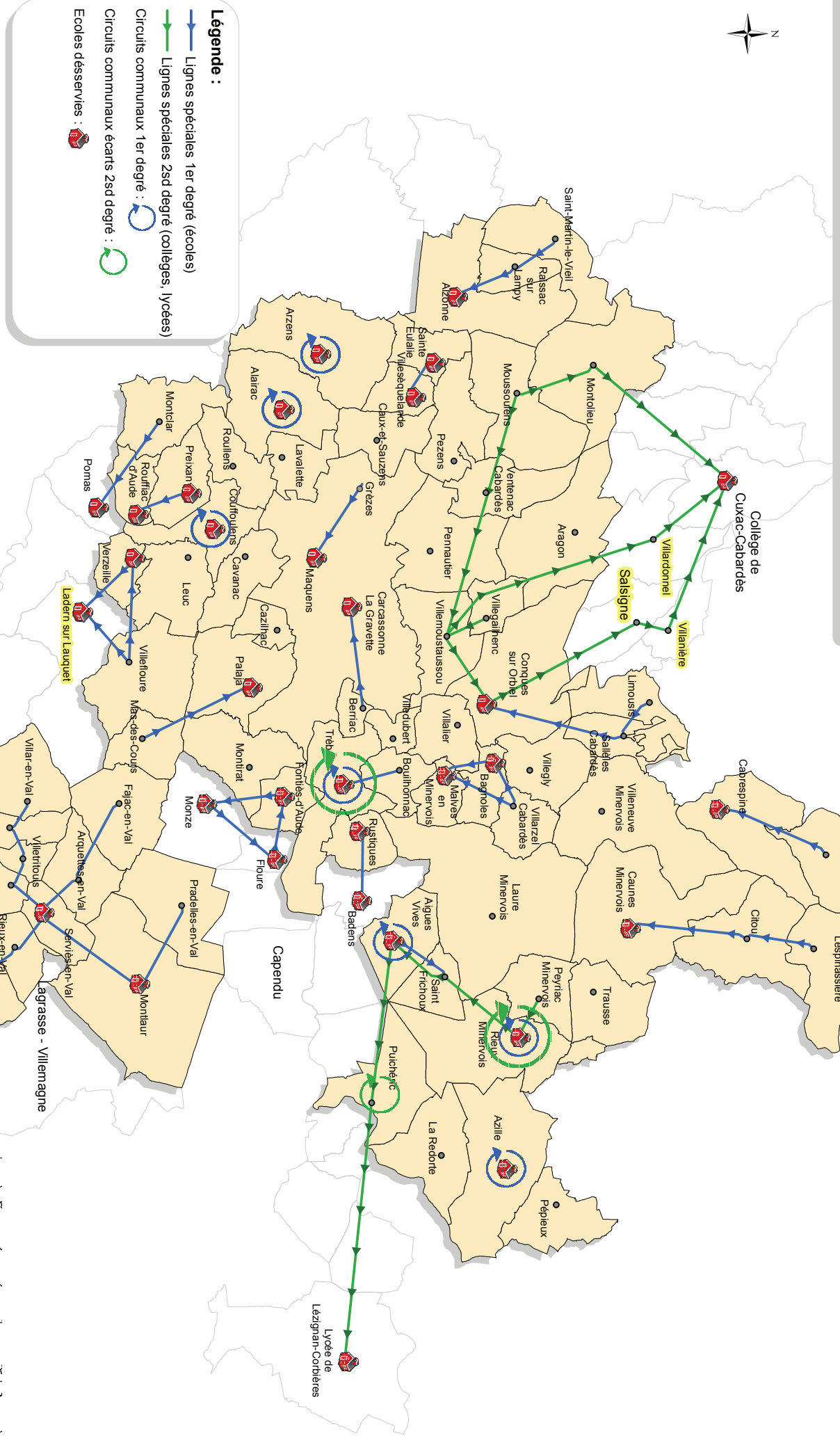
- Saint-Martin le Vieil – Alzonne
- Villesèquelande – Sainte-Eulalie
- Montclar – École de Pomas
- Rouffiac – Preixan
- Villefloure – Verzeille – Laderne sur Lauquet
- Mas des Cours – École de Palaja
- Serviès – Montlaur
- Fontiès – Floure – Monze
- Aigues-Vives – Saint-Frichoux
- Badens – Rustiques
- Villarzel – Bagnoles – Malves
- Bouilhonnac – Écoles de Trèbes
- Écart de Trèbes
- Écart de Rieux - Minervois
- Lespinassière - Citou - Caunes-Minervois
- Castans- Cabrespine
- Limousis – Sallèles – École de Conques sur Orbien
- Hameau de Grezes – École de Maquens
- Berriac – École de la Gravette (Carcassonne).



Lignes :
Fonctionnement du lundi au samedi toute l'année

- A** Carcassonne - Papièux
- B** Carcassonne - Pexiora
- C** Carcassonne - Homps
- D** Carcassonne - Salsac
- E** Carcassonne - Laure Minervois
- F** Carcassonne - Arzens
- G** Carcassonne - Villazet Cabardès
- H** Carcassonne - Montclar
- I** Carcassonne - Lagrasse
- J** Carcassonne - Fontiers Cabardès
- K** Carcassonne - Verzeille
- L** Carcassonne - Conques sur Orbital

Dessertes collées



Légende :

- Lignes spéciales 1er degré (écoles)
- Lignes spéciales 2sd degré (collèges, lycées)
- Circuits communaux 1er degré :
- Circuits communaux écarts 2sd degré :
- Ecoles desservies :

Nouvelles tarifications

1) Gamme tarifaire commerciale sur les réseaux urbains et interurbains (TAD compris) au 1er septembre 2016.

TITRES au 01/09/2016	TARIFS 01/09/2016	OBSERVATIONS
Ticket blanc	1.00 €	Valable 1h avec correspondances sur tous réseaux sauf navettes aéroport et petit train
Ticket bleu	2.60 €	Valable la journée sur tous réseaux sauf navettes aéroport et petit train
Ticket jaune – Carnet de 10 trajets	8.00 €	Chaque trajet valable 1h sur tous réseaux sauf navettes petit train et aéroport
Ticket aéroport	5.00 €	Valable la journée avec correspondances tous réseaux sauf navette petit train
Ticket cité « aller »	2.00 €	Valable uniquement sur le service Petit train
Ticket cité retour	3.00 €	
Ticket « pass »	1.00 €	Valable uniquement sur le service Petit train pour un aller, sur présentation de la carte « citypass »
Abonnement mensuel adulte (+ 26 ans)	30.00 €	-Valable du 1er au dernier jour du mois. -Trajets illimités tous réseaux sauf navettes petit train et aéroport
Abonnement mensuel Jeune (- de 26 ans)	22.00 €	-Valable du 1er au dernier jour du mois. -Trajets illimités tous réseaux sauf navettes petit train et aéroport
Abonnement Vacances jeune (- de 26 ans)	20.00 €	-Valable du 1er juillet au 31 août. -Trajets illimités tous réseaux sauf navettes petit train et aéroport
Abonnement mensuel famille 3 coupons – famili bus	45.00 €	-Valable du 1er au dernier jour du mois. -Trajets illimités tous réseaux sauf navettes petit train et aéroport
Abonnement mensuel famille Coupon supplémentaire	5.00 €	
Carte abonnement Tempo bus	10.00 €	Titre valable 1 semaine Avec trajets illimités sur tous réseaux sauf navettes petit train et aéroport
Carte groupe Accès bus	20.00 €	Carte 99 voyages (réservé aux groupes scolaires et associations). Valable sur tous réseaux sauf navettes petit train et aéroport
Mobi plus	22.00 €	Abonnement mensuel valable uniquement sur le service Handi'Bus

2) Gamme tarifaire scolaire sur les réseaux urbains, interurbains et scolaires de Carcassonne Agglo au 1er septembre 2016

TITRES au 01/09/2016	TARIFS au 01/09/2016	OBSERVATIONS
Frais d'inscription 1er degré	10.00 € / an	- De l'âge de 3 ans à la classe de CM 2 - Prépaiement Valable pour 1 aller/retour sur la ligne domicile-école en période scolaire
Abonnement scolaire annuel 2nd degré	80.00 € / an	- De la classe de 6ème à la classe de Terminale - prépaiement 2 trajets par jour sur tous réseaux en période scolaire

3) Duplicatas

TITRES	TARIF
Abonnement mensuel salarié – Atout Bus	5.00 €
Abonnement mensuel scolaire – Roll in Bus	
Abonnement bimensuel – Roll in Bus vacances scolaires	
Abonnement mensuel famille 3 coupons – famili bus	
Abonnement mensuel famille Coupon supplémentaire	
Carte abonnement Tempo bus	
Abonnement scolaire annuel 1er degré	
Abonnement scolaire annuel 2nd degré	

4) Gratuités

Les titres de transports gratuits seront valables sur l'ensemble des réseaux urbain, interurbain ainsi que sur le réseau de Transport À la Demande (TAD). Ils seront émis pour une durée de un an (sauf pour les demandeurs d'emploi) et sur constitution d'un dossier auprès de Halte centrale du Dôme à Carcassonne. Ils seront réservés aux résidents de Carcassonne Agglo.

Critères pour bénéficier de la gratuité :

- ▶ Enfant accompagné de moins de 5 ans.
- ▶ Demandeur d'emploi (rechargement de la carte sur justificatif au semestre).
- ▶ Personne disposant d'un statut de réfugié.
- ▶ Personne en invalidité ne dépassant pas le revenu fiscal de référence (n-1).
- ▶ Personnes de plus de 65 ans ne dépassant pas le revenu fiscal de référence (n-1).
- ▶ Personne inscrite auprès des Missions locales d'Insertion sur Carcassonne Agglo.
- ▶ Personne percevant les minima sociaux suivants :
 - RSA : Revenu de Solidarité Active
 - AAH : Allocation Adulte Handicapé
 - ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité
 - ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
 - ATS : Allocation Transitoire de Solidarité
 - ATA : Allocation Temporaire d'Attente
 - AV : Allocation Veuvage
 - ASPA : Allocation Solidarité Personnes Agées
 - Elèves dont les deux parents sont demandeurs d'emploi et/ou bénéficiaires des minima sociaux susvisés.

Des frais de constitution de carte d'abonnement de 15€ seront perçus pour les titres suivants :

- ▶ Demandeur d'emploi (rechargement de la carte sur justificatif au semestre).
- ▶ Personne en invalidité ne dépassant pas le revenu fiscal de référence
- ▶ Personnes de plus de 65 ans ne dépassant pas le revenu fiscal de référence
- ▶ Personne inscrite auprès des Missions locales d'Insertion sur Carcassonne Agglo.
- ▶ Personne percevant les minima sociaux suivants :
 - RSA : Revenu de Solidarité Active
 - AAH : Allocation Adulte Handicapé
 - ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité
 - ASS : Allocation de Solidarité Spécifique
 - ATS : Allocation Transitoire de Solidarité
 - ATA : Allocation Temporaire d'Attente
 - AV : Allocation Veuvage
 - ASPA : Allocation Solidarité Personnes Agées

Renseignements

- ▶ Transports scolaires : 04 68 72 83 46
- ▶ Réseau urbain : 04 68 47 82 22

